

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 1 sur 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Salty Bomb Original Rezept

UFI: QHQ3-U5XX-F00W-16NP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Arôme pour cigarettes électroniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Culami GmbH & Co. KG
Rue: Grimbergstrasse 10-12
Localité: D-45889 Gelsenkirchen
Téléphone: 0209/17765011
E-mail: support@culami.com
Personne à contacter: Philip Behrendt

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient Pipéronal. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification SGH			
121-33-5	Vanilline			2 - < 5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 2 sur 10

N° CAS	Nom de la substance		Proportion
	204-465-2	01-2119516040-60	
	Eye Irrit. 2; H319		
121-32-4	Éthylvanilline		1 - < 2 %
	204-464-7	01-2119958961-24	
	Eye Irrit. 2; H319		
120-57-0	Pipéronal		0,1 - < 1 %
	204-409-7	01-2119983608-21	
	Skin Sens. 1B; H317		

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
121-33-5	204-465-2	Vanilline	2 - < 5 %
	cutané: DL50 = > 2000 mg/kg; oral: DL50 = 3300 mg/kg		
121-32-4	204-464-7	Éthylvanilline	1 - < 2 %
	cutané: DL50 = > 2000 mg/kg; oral: DL50 = > 3160 mg/kg		
120-57-0	204-409-7	Pipéronal	0,1 - < 1 %
	cutané: DL50 = > 5000 mg/kg; oral: DL50 = 2700 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de gêne respiratoire ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un rince-œil ou avec de l'eau.

Après ingestion

En cas de vomissement, tenir compte du risque d'aspiration.
 Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
 depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
 Urgences sanitaires: 144
 Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 3 sur 10

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: porter un appareil respiratoire autonome isolant.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 10 (Liquides combustibles ne pouvant être affectés à aucune des classes de stockage 510: précitées)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Arôme pour cigarettes électroniques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
Type de DNEL		Voie d'exposition	Effet	Valeur
120-57-0	Pipéronal			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	17,6 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 4 sur 10

N° CAS	Désignation			
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	2,5 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	4,3 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	1,25 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	1,25 mg/kg p.c./j

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	
Compartiment environnemental		Valeur
121-33-5	Vanilline	
Eau douce		0,118 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'eau douce		58,22 mg/kg
Sédiment marin		5,822 mg/kg
121-32-4	Éthylvanilline	
Eau douce		0,118 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'eau douce		15 mg/kg
Sédiment marin		1,5 mg/kg
Micro-organismes des stations d'épuration		10 mg/l
Sol		2,923 mg/kg
120-57-0	Pipéronal	
Eau douce		0,0025 mg/l
Eau de mer		0,00025 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0119 mg/kg
Sédiment marin		0,0012 mg/kg
Sol		0,00084 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 5 sur 10

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique

Changements d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	>60 °C

Inflammabilité

Solide/liquide:	non applicable
Gaz:	non applicable

Risques d'explosion

Le produit n'est pas: explosible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammation

Solide:	non applicable
Gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Valeur du pH:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,031 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations sur les classes de danger physique**

Propriétés oxydantes
Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solides:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé

Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révisé le: 24.06.2021

Salty Bomb Original Rezept

Numéro de matériel: KB715

Page 6 sur 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline				
	orale	LD50 3300	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 2000	Rat	ECHA	OECD Guideline 402
		mg/kg			
121-32-4	Éthylvanilline				
	orale	LD50 > 3160	Rat	ECHA	OECD 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 2000	Rat	ECHA	OECD 402
		mg/kg			
120-57-0	Pipéronal				
	orale	LD50 2700	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 5000	Rat	ECHA	IFF Protocol
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Pipéronal. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur les essais

Le mélange est classé comme non dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
121-33-5	Vanilline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 57 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD Guideline
						203
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 120 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA	OECD Guideline

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 7 sur 10

N° CAS	Désignation					
				subcapitata		201
	Aiguë	EC50	36,79	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	mg/l				OECD Guideline
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	10 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
						other: OECD 202
121-32-4	Éthylvanilline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	87,6	96 h	Pimephales promelas	ECHA
		mg/l			(tête-de-boule)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	120 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA
					subcapitata	OECD 201
	Aiguë	EC50	36,79	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	mg/l			(grande daphnie)	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC	47 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella	ECHA
					subcapitata	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	5,9 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
					(grande daphnie)	OECD 202
120-57-0	Pipéronal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50	2,5 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	ECHA
					(carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	31 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA
					subcapitata	OECD Guideline
	Aiguë	EC50	52 mg/l	48 h	Daphnia magna	201
	Toxicité pour les crustacés				(grande daphnie)	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
121-33-5	Vanilline				
	OECD 301C	97 %	14		
	Biodégradable.				
121-32-4	Éthylvanilline				
	OECD 301C	97 %	14	ECHA	
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).				
120-57-0	Pipéronal				
	OECD 301F	82 %	28		
	Biodégradable. Cyprinus carpio (Karpfen)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
121-33-5	Vanilline	1,17
121-32-4	Éthylvanilline	1,58
120-57-0	Pipéronal	1,2

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 8 sur 10

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Laver à grande eau. Les emballages entièrement vidés peuvent être valorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 9 sur 10

14.3. Classes de danger pour le transport:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Indications relatives à la directive IED 91,71 % (945,534 g/l)

2010/75/UE (COV):

Indications relatives à la directive COV 91,718 % (945,608 g/l)

2004/42/EG:

Indications relatives à la directive

SEVESO III 2012/18/EU:

N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Instruction technique sur la qualité de l'air

(TA Luft) I:

5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour m >= 0.50 kg/h:

conc. 50 mg/m³

Proportion:

90,95 %

Instruction technique sur la qualité de l'air

(TA Luft) II:

5.2.5. I: substances organiques pour m >= 0.10 kg/h: conc. 20 mg/m³

Proportion:

4,54 %

Instruction technique sur la qualité de l'air

(TA Luft) III:

5.2.1: poussières totales, y compris les poussières fines pour m > 0.2 kg/h: conc.

20 mg/m³ resp. pour <= 0.2 kg/h: conc. 0.15 g/m³

Proportion:

1,55 %

Classe de danger pour les eaux (WGK):

1 - faiblement dangereux pour les eaux

Statut:

Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification,

Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Salty Bomb Original Rezept

Révisé le: 24.06.2021

Numéro de matériel: KB715

Page 10 sur 10

ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse)
 Abréviations et acronymes: voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient Pipéronal. Peut produire une réaction allergique.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 24.06.2021

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)